

Adresse postale : BP 201
11202 LEZIGNAN-CORBIERES CEDEX
Tél. 04 68 27 03 35
Fax 04 68 27 04 54

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 13 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize mars à 18 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la CCRLCM, à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Marie-Claude MARTINEZ a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : (67)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Jacques VILLEFRANQUE
ARGENS MINERVOIS	Gérard GARCIA
BOUISSE	Francis BARON
BOUTENAC	Alain MAILHAC - Sylvie RAYNAUD
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ - Régine CABROL – Frédéric HERNANDEZ
CASCASTEL DES CORBIERES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Raymond BRU
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL – René GRAUBY
COUSTOUGE	Gabriel SEGUI
CRUSCADES	Angel FABRIS
DERNACUEILLETTE	Claude CROS
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA - Fabien BOUAMRIOU
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ -Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
JONQUIERES	Richard AMIGUES
LAGRASSE	René ORTEGA
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE - Jules ESCARÉ – René FREMY – Brigitte BRIOLE - Thierry DENARD – Christiane TIBIE – Rémi PENAVALAIRE - Christel DA CONCEICAO - Gérard LATORRE – Valérie DUMONTET - Marie-Claude MARTINEZ – Jean-Pierre PIGASSOU - Nicole BOUSQUET - Jean TARBOURIECH – Marie-Josée TOURNIER
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI - Catherine LAFFONT
MASSAC	André BARTHES
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALENÇON
MONTSERET	Jean-Luc JALABERT
MOUX	Dominique FARAIL

ORNAISONS	Gilles CASTY – Nicole AUTHIER
PARAZA	Emile DELPY - Georges VERGNES
RIBAUTE	Michel BISCANS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Xavier DE VOLONTAT - Patrick FARRAS
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
TERMES	Hervé BARO
THEZAN DES CORBIERES	Patrick DAPOT
TOURNISSAN	Marylise RIVIERE
TOUROUZELLE	Brice RUFAS
VIGNEVIEILLE	Joëlle MUNSCH
VILLEROUGE TERMENES	Philippe BRULÉ

Etaients Absents: (26)

AURIAC (Jean SIMON) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DAVEJEAN (Guy JOUIN) - HOMPS (Anne ALRANG - Béatrice BORT) - LAIRIERE (Francis VERNEDE) - LANET (Jean-Marie GALINIÈ) - LEZIGNAN CORBIÈRES (Marie-Régine VAISSIERE - Sébastien DELEIGNE – Marc TERPIN - Bernard SERGENT – Béatrice ARNAUD – Maximilien FAIVRE - Tiffanie RINAUDO – Grégory CALVERA - Didier GRANAT- Marie-Hélène BONNEVIE - Françoise BAROUSSE) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MOUTHOMET (Christelle HERMAND) - MOUX (René MAZET) – PALAIRAC (Michel RZEPECKI) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) - SAINT MARTIN DES PUIT'S (Marie-Antoinette RIVIERE) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) – SALZA (Redha MENNAD)

Procurations : (7)

Jean SIMON, AURIAC, à Jacques VILLEFRANQUE
Jean-Claude MORRASSUTTI, CRUSCADES, à Angel FABRIS
Guy JOUIN, DAVEJEAN, à Claude CROS
Marc TERPIN, LEZIGNAN CORBIERES, à Brigitte BRIOLE
Françoise BAROUSSE, LEZIGNAN CORBIERES, à Jules ESCARE
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Claudine ASTRUC
René MAZET, MOUX, à Dominique FARAIL

Les points suivants sont examinés.

LECTURE PRELIMINAIRE : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU PRESIDENT (PRESIDENT)

Le Président informe l'Assemblée Délibérante des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu aux articles L 5211-6 à L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

N°	Année	Intitulé de la décision	Date de signature	Date de visa
01	2019	Accord cadre Aménagement et réfection de la voirie communautaire - Lot 01 : Secteur Plaine montant annuel maximum 700 000 € HT- COLAS MIDI MEDITERANNE 11100 NARBONNE ; Lot 02 : Secteur hautes Corbières montant annuel maximum 300 000 € HT- COLAS MIDI MEDITERANNE 11100 NARBONNE	07/01/2019	11/01/2019
02	2019	Aliénation du véhicule n° CP-588-MX - Marché n°2018.SEE.F01.L1 - MECALOUR GIE - 11000 CARCASSONNE - 500 €	11/01/2019	25/01/2019
03	2019	Aliénation du véhicule n° ER-767-MZ - Marché n°2018.SEE.F01.L1 - MECALOUR GIE - 11000 CARCASSONNE - 2000 €	11/01/2019	25/01/2019
04	2018	Accord-cadre n° 2018.SEE.F02.L01 - Fourniture et livraison de bacs OM - PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS - 50 000,00€ - 2 ans	21/12/2018	25/01/2019
05	2019	Aliénation du véhicule n° CN-564-VW - Marché n°2018.SEE.F01.L2 - MECALOUR GIE - 11000 CARCASSONNE - 1000 €	25/01/2019	25/01/2019
06	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Chemin de Bellevue - 2 280,50€	22/01/2019	25/01/2019
07	2019	Quitus indemnité - Non-conformité toiture déchetterie LAROQUE DE FA - 5 168,23 € MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS - 467,87 € TTC SELARL JALA	24/01/2019	25/01/2019
08	2019	Marché de prestations intellectuelles - Mission de suivi naturaliste en phase d'exploitation sur la Zone d'Activité de Caumont II - Rural Concept 12000 RODEZ - 18 000 € HT - 5 ans	24/01/2019	25/01/2019
09	2019	Demande de subvention - Travaux de rénovation éclairage public dans la zone de Caumont I - 6 161,20€ - SYADEN (40 % dépense HT 15 403€)	21/12/2018	25/01/2019
10	2019	ACCORD CADRE Fourniture et livraison de vêtements de travail - Lot 01 : Vêtements de signalisation, haute visibilité montant annuel maximum 6 000 € HT - LANGUEDOC MEDICAL 11200 LEZIGNAN-CRES ; Lot 02 : Vêtements de pluie montant annuel maximum 3 000 € HT - 123 ABTP SODIME PROTECTION 11100 NARBONNE ; Lot 03 : Equipement chaussant montant annuel maximum 3 500 € HT - 123 ABTP SODIME PROTECTION 11100 NARBONNE	29/01/2019	29/01/2019
11	2019	Marché de prestations intellectuelles - Mission d'AMO pour la consultation des entreprises dans le cadre de la réalisation du SCOT de la CCRLCM - INDDIGO 34070 MONTPELLIER - 12 625 € HT	30/01/2019	22/02/2019
12	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Boulodrome lotissement Lauterbach - 2 676,10€	07/02/2019	22/02/2019
13	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Boulodrome Gaujac - 2 506,35€	07/02/2019	22/02/2019
14	2019	Convention OSM LEZIGNAN - Chemin du Ball-Trap- 3 012,00€	07/02/2019	22/02/2019
15	2019	Convention mandat de constat PA Caumont II - SCP MARTINEZ & JAFFUS-LEFRENE - 634,69 € TTC	07/02/2019	22/02/2019
16	2019	Accord montant dommages AXA - Déchetterie Laroque de Fa 2 429.84€	11/02/2019	22/02/2019
17	2019	Convention OSM TOURNISSAN - Enrochement Chemin des BRUGUIES- 4 334,00€	13/02/2019	22/02/2019
18	2019	Demande de subvention - Appel à Projet Régional "Collectivité pilote pour le développement des ENR" - 59 920,00€ - Région Occitanie et ADEME	11/02/2019	22/02/2019

Par : voix 0 CONTRE

1 ABSTENTION

73 voix POUR

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant Orbieu Jourres tel que présentés.

Pour l'examen des points intéressant les votes et résultats des comptes administratifs, les annexes suivantes ont été fournies :

- Power Point Vote des CA 2018
- Note de synthèse Vote des CA 2018

4 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET PRINCIPAL (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **65 628 663,47 €**.

STATUE sur l'exécution du **budget principal M14** de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

PRINCIPAL Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	147 985,22			3 584 180,34	147 985,22	3 584 180,34
Opérations de l'exercice	5 811 661,57	3 851 800,75	20 076 115,18	20 216 040,65	25 887 776,75	24 067 841,40
TOTAUX CUMULES	5 959 646,79	3 851 800,75	20 076 115,18	23 800 220,99	26 035 761,97	27 652 021,74
Résultat de clôture	2 107 846,04			3 724 105,81		1 616 259,77
Restes à réaliser	1 863 317,85	1 300 093,67			1 863 317,85	1 300 093,67
TOTAUX CUMULES	7 822 964,64	5 151 894,42	20 076 115,18	23 800 220,99	27 899 079,82	28 952 115,41
RESULTATS DEFINITIFS	2 671 070,22			3 724 105,81		1 053 035,59

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : « BUDGET PRINCIPAL M14 » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif « **BUDGET PRINCIPAL M14** » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

PRINCIPAL Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	147 985,22			3 584 180,34	147 985,22	3 584 180,34
Opérations de l'exercice	5 811 661,57	3 851 800,75	20 076 115,18	20 216 040,65	25 887 776,75	24 067 841,40
TOTAUX CUMULES	5 959 646,79	3 851 800,75	20 076 115,18	23 800 220,99	26 035 761,97	27 652 021,74
Résultat de clôture	2 107 846,04			3 724 105,81		1 616 259,77
Restes à réaliser	1 863 317,85	1 300 093,67			1 863 317,85	1 300 093,67
TOTAUX CUMULES	7 822 964,64	5 151 894,42	20 076 115,18	23 800 220,99	27 899 079,82	28 952 115,41
RESULTATS DEFINITIFS	2 671 070,22			3 724 105,81		1 053 035,59

6 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR BUDGET PRINCIPAL 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération du 13 mars 2019 portant approbation du compte administratif 2018 « **BUDGET PRINCIPAL** » ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du **budget principal** sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET PRINCIPAL M14		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	20 076 115,18
II	Recettes de l'exercice hors 002	20 216 040,65
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	139 925,47
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	3 584 180,34
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 724 105,81
INVESTISSEMENT		

VI	Déficit d'investissement reporté 001	147 985,22
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	5 811 661,57
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	3 851 800,75
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 107 846,04
X	ENS en dépenses	1 863 317,85
XI	ENS en recettes	1 300 093,67
XII = IX + (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 671 070,22
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	2 671 070,22
XIV	Reprise du déficit 001 au BP N+1	-2 107 846,04
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	1 053 035,59

7 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **1 773 763,96 €**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « **BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET** » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	19 132,71			70,61	19 132,71	70,61
Opérations de l'exercice	25 641,25	26 947,71	191 920,95	209 728,30	217 562,20	236 676,01
TOTAUX CUMULES	44 773,96	26 947,71	191 920,95	209 798,91	236 694,91	236 746,62
Résultat de clôture	17 826,25			17 877,96		51,71
Restes à réaliser		1 041,91				1 041,91
TOTAUX CUMULES	44 773,96	27 989,62	191 920,95	209 798,91	236 694,91	237 788,53
RESULTATS DEFINITIFS	16 784,34			17 877,96		1 093,62

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultats reportés	19 132,71			70,61	19 132,71	70,61
Opérations de l'exercice	25 641,25	26 947,71	191 920,95	209 728,30	217 562,20	236 676,01
TOTAUX CUMULES	44 773,96	26 947,71	191 920,95	209 798,91	236 694,91	236 746,62
Résultat de clôture	17 826,25			17 877,96		51,71
Restes à réaliser		1 041,91				1 041,91
TOTAUX CUMULES	44 773,96	27 989,62	191 920,95	209 798,91	236 694,91	237 788,53
RESULTATS DEFINITIFS	16 784,34			17 877,96		1 093,62

9 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif Budget Annexe « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « BASSIN D'ECOLES MOUTHOMET » sur le budget de l'exercice 2019.

FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	191 920,95
II	Recettes de l'exercice hors 002	209 728,30
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	17 807,35
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	70,61
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 877,96
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	19 132,71
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	25 641,25
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	26 947,71
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-17 826,25
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	1 041,91
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 784,34
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	16 784,34
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-17 826,25
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	1 093,62

10 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **1 364 595,80 €**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « **GITES RURAUX MOUTHOMET** » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

GÎTES RURAUX MOUTHOMET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 822,11			33,66	2 822,11	33,66
Opérations de l'exercice	2 981,56	2 822,11	733,12	3 681,02	3 714,68	6 503,13

TOTAUX CUMULES	5 803,67	2 822,11	733,12	3 714,68	6 536,79	6 536,79
Résultat de clôture	2 981,56			2 981,56		0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 803,67	2 822,11	733,12	3 714,68	6 536,79	6 536,79
RESULTATS DEFINITIFS	2 981,56			2 981,56		0,00

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

GÎTES RURAUX MOUTHOMET Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 822,11			33,66	2 822,11	33,66
Opérations de l'exercice	2 981,56	2 822,11	733,12	3 681,02	3 714,68	6 503,13
TOTAUX CUMULES	5 803,67	2 822,11	733,12	3 714,68	6 536,79	6 536,79
Résultat de clôture	2 981,56			2 981,56		0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 803,67	2 822,11	733,12	3 714,68	6 536,79	6 536,79
RESULTATS DEFINITIFS	2 981,56			2 981,56		0,00

12 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « GÎTES RURAUX MOUTHOMET » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « **GÎTES RURAUX MOUTHOMET** » sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE "GÎTES RURAUX MOUTHOMET"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	733,12
II	Recettes de l'exercice hors 002	3 681,02
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	2 947,90
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	33,66
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 981,56
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	2 822,11
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	2 981,56
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	2 822,11
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 981,56
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 981,56
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	2 981,56
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-2 981,56
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	0,00

13 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « SPANC » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **680,00 €**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « **SPANC** » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

SPANC Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				648,07	0,00	648,07
Opérations de l'exercice	3 300,00	3 300,00	2 089,11	1 441,04	5 389,11	4 741,04
TOTAUX CUMULES	3 300,00	3 300,00	2 089,11	2 089,11	5 389,11	5 389,11
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 300,00	3 300,00	2 089,11	2 089,11	5 389,11	5 389,11
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			0,00		0,00

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « SPANC » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M49 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « SPANC » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SPANC Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				648,07	0,00	648,07
Opérations de l'exercice	3 300,00	3 300,00	2 089,11	1 441,04	5 389,11	4 741,04
TOTAUX CUMULES	3 300,00	3 300,00	2 089,11	2 089,11	5 389,11	5 389,11
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 300,00	3 300,00	2 089,11	2 089,11	5 389,11	5 389,11
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			0,00		0,00

15 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « SPANC » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « SPANC » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCEDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « SPANC » sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE "SPANC"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	2 089,11
II	Recettes de l'exercice hors 002	1 441,04
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	-648,07
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	648,07
V = III + IV	EXCEDENT (ou DEFICIT) DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	3 300,00
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	3 300,00
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	0,00
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	0,00

16 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **259 804,88€**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « ZAE PLAINE DE CAUMONT » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZAE PLAINE DE CAUMONT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 875,66			210 859,40	27 875,66	210 859,40
Opérations de l'exercice	19 220,74	30 698,67	30 698,67	67 220,74	49 919,41	97 919,41
TOTAUX CUMULES	47 096,40	30 698,67	30 698,67	278 080,14	77 795,07	308 778,81
Résultat de clôture	16 397,73			247 381,47		230 983,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	47 096,40	30 698,67	30 698,67	278 080,14	77 795,07	308 778,81
RESULTATS DEFINITIFS	16 397,73			247 381,47		230 983,74

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « ZAE PLAINE DE CAUMONT » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZAE PLAINE DE CAUMONT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	27 875,66			210 859,40	27 875,66	210 859,40
Opérations de l'exercice	19 220,74	30 698,67	30 698,67	67 220,74	49 919,41	97 919,41
TOTAUX CUMULES	47 096,40	30 698,67	30 698,67	278 080,14	77 795,07	308 778,81
Résultat de clôture	16 397,73			247 381,47		230 983,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	47 096,40	30 698,67	30 698,67	278 080,14	77 795,07	308 778,81

RESULTATS DEFINITIFS	16 397,73		247 381,47	230 983,74
-------------------------	-----------	--	------------	------------

18 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZAE PLAINE DE CAUMONT » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « ZAE PLAINE DE CAUMONT » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCÉDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « ZAE PLAINE DE CAUMONT » sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE "ZAE PLAINE CAUMONT"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	30 698,67
II	Recettes de l'exercice hors 002	67 220,74
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	36 522,07
IV	Excédent de fonctionnement reporté 002	210 859,40
V = III + IV	EXCEDENT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	247 381,47
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	27 875,66
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	19 220,74
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	30 698,67
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 397,73
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-16 397,73
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	-16 397,73
XV	Reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+1	247 381,47

19 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZAE ORNAISONS » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **155 007,98 €**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « **ZA ORNAISONS** » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZA ORNAISONS Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	111 201,06		2 155,00		113 356,06	0,00
Opérations de l'exercice	131 844,85	243 201,06	162 046,85	162 046,85	293 891,70	405 247,91
TOTAUX CUMULES	243 045,91	243 201,06	164 201,85	162 046,85	407 247,76	405 247,91
Résultat de clôture		155,15	2 155,00		1 999,85	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	243 045,91	243 201,06	164 201,85	162 046,85	407 247,76	405 247,91
RESULTATS DEFINITIFS		155,15	2 155,00		1 999,85	

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « ZA ORNAISONS » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « **ZA ORNAISONS** » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZA ORNAISONS Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	111 201,06		2 155,00		113 356,06	0,00
Opérations de l'exercice	131 844,85	243 201,06	162 046,85	162 046,85	293 891,70	405 247,91

TOTAUX CUMULES	243 045,91	243 201,06	164 201,85	162 046,85	407 247,76	405 247,91
Résultat de clôture		155,15	2 155,00		1 999,85	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	243 045,91	243 201,06	164 201,85	162 046,85	407 247,76	405 247,91
RESULTATS DEFINITIFS		155,15	2 155,00		1 999,85	

21 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZA ORNAISONS » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « ZA ORNAISONS » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCÉDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « ZA ORNAISONS » sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE "ZA ORNAISONS"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	162 046,85
II	Recettes de l'exercice hors 002	162 046,85
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	0,00
IV	Déficit de fonctionnement reporté 002	2 155,00
V = III + IV	DEFICIT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 155,00
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	111 201,06
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	131 844,85
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	243 201,06
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155,15
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155,15
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	155,15
XV	Reprise du déficit fonctionnement reporté 002 au BP N+1	2 155,00

22 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12, L2121-31 et L2343-1 du CGCT ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2018, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **1 409 050,35€**.

STATUE sur l'exécution du budget annexe « **ZA CAUMONT II** » de l'année 2018.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

ZA CAUMONT II	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
TOTAUX CUMULES	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
Résultat de clôture		248 768,73	0,00			248 768,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
RESULTATS DEFINITIFS		248 768,73		0,00		248 768,73

DECLARE que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 n'appelle aucune observation ni réserve.

23 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel MAÏQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

73 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif budget annexe « **ZA CAUMONT II** » 2018.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

ZA CAUMONT II	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
---------------	----------------	----------------	----------

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
TOTAUX CUMULES	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
Résultat de clôture		248 768,73	0,00			248 768,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 134 231,27	1 383 000,00	1 134 231,27	1 134 231,27	2 268 462,54	2 517 231,27
RESULTATS DEFINITIFS		248 768,73		0,00		248 768,73

24 - AFFECTATION DU RESULTAT SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LE BUDGET ANNEXE « ZA CAUMONT II » 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU la délibération en date du 13 mars 2019, portant approbation du compte administratif du Budget Annexe « ZA CAUMONT II » 2018 ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PROCÉDE à l'affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget annexe « ZA CAUMONT II » sur le budget de l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE "ZA CAUMONT II"		
FONCTIONNEMENT		
I	Dépenses de l'exercice	1 134 231,27
II	Recettes de l'exercice hors 002	1 134 231,27
III = II - I	RESULTAT COMPTABLE	0,00
IV	Déficit de fonctionnement reporté 002	0,00
V = III + IV	EXCEDENT (ou DEFICIT) DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
INVESTISSEMENT		
VI	Déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	Dépenses de l'exercice hors 001	1 134 231,27
VIII	Recettes de l'exercice hors 001	1 383 000,00
IX = VIII - VI - VII	RESULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	248 768,73
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII = IX - (X - XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	248 768,73
AFFECTATION		
XIII	Affectation au 1068 du BP N+1	0,00
XIV	Reprise du résultat d'investissement 001 au BP N+1	248 768,73
XV	Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté 002 au BP N+1	0,00

25 - CONSOLIDATION COMPTABLE EXERCICE 2018 (ANDRE HERNANDEZ)

Le Président Michel MAÏQUE a quitté la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU les instructions comptables M14 et M49 ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'André HERNANDEZ, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Michel MAIQUE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

DONNE ACTE de présentation faite de la consolidation des comptes administratifs 2018 principal et annexes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CONSOLIDATION CA 2018	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	309 016,76	0,00	2 155,00	3 795 792,08	311 171,76	3 795 792,08
Opérations de l'exercice	7 128 881,24	5 541 770,30	21 597 835,15	21 794 389,87	28 726 716,39	27 336 160,17
TOTAUX CUMULES	7 437 898,00	5 541 770,30	21 599 990,15	25 590 181,95	29 037 888,15	31 131 952,25
Résultat de clôture	1 896 127,70			3 990 191,80		2 094 064,10
Restes à réaliser	1 863 317,85	1 301 135,58	0,00	0,00	1 863 317,85	1 301 135,58
TOTAUX CUMULES	9 301 215,85	6 842 905,88	21 599 990,15	25 590 181,95	30 901 206,00	32 433 087,83
RESULTATS DEFINITIFS	2 458 309,97			3 990 191,80		1 531 881,83

26 - VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (ANDRE HERNANDEZ)

Ont été produits les documents suivants :

- Rapport Débat Orientation Budgétaire 2019
- Power Point présentation DOB 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et L5622-3 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Considérant le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 présenté par son rapporteur ;

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante prenant ainsi acte de la tenue du débat d'orientation mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ;

Où le rapport 2019 ainsi présenté,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

PREND ACTE de la tenue du DOB 2019.

VOTE le rapport du DOB 2019 tel que présenté.

CHARGE le Président de transmettre ce rapport aux Communes membres de la CCRLCM.

27 - LISTE DES MANDATEMENTS MESURES CONSERVATOIRES (ANDRE HERNANDEZ)

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice :

- l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de **mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente** ;

- l'exécutif de la Collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget** ;

- l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et **mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ;

VU l'article L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant ceci applicable aux E.P.C.I. ;

La liste des dépenses concernées par les mesures conservatoires en 2019, telle que présentée, est établie à la somme de **51 521,17 € TTC**.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix **0** CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix **POUR**

DECIDE d'appliquer ce dispositif, avant le vote des Budgets 2019 gérés par la CCRLCM, à la liste présentée.

S'ENGAGE à budgéter ces dépenses dans le cadre du Budget Principal 2019.

CHARGE, chacun en ce qui le concerne, Monsieur le Président et Monsieur le Receveur de Lézignan-Corbières, de l'application de cette décision.

28 - ADOPTION DES TARIFS DU COVALDEM 11 POUR LE CHARGEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN 2019 (JEAN-PIERRE PIGASSOU)

VU l'arrêté préfectoral n° 2012319-0003 en date du 26 Décembre 2012, portant création du COVALDEM 11, par fusion de deux syndicats mixtes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013098-0009 en date du 08 Avril 2013, portant création de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois par procédure de fusion extension de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise ;

Considérant que la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois effectue pour le compte du COVALDEM 11 le transport d'une partie des déchets dits « encombrants » collectés sur son territoire ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix **0** CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix **POUR**

APPROUVE le tarif de remboursement de la prestation transport par le COVALDEM 11 à la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'établit en 2019 sur la base suivante :

- **0.510 € TTC la tonne transportée sur la base de 28 kilomètres à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour les encombrants**

DÉCIDE de procéder à la facturation de cette prestation au COVALDEM 11, en une seule fois en fin d'année 2019, sur la base d'un état récapitulatif des tonnages concernés.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

29 - CONVENTION D'ACCES AUX DECHETERIES DE DURBAN ET TUCHAN 2019/2020 (JEAN-PIERRE PIGASSOU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant que la CCRLCM et la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée, ont, par le biais d'une convention conclue en 2013, pour une durée de 5 ans, organisée l'accès des habitants et des professionnels des communes d'ALBAS, CASCASTEL DES CORBIERES, COUSTOUGE, PALAIRAC et QUINTILAN aux déchetteries intercommunales de Durban Corbières et Tuchan ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service public et considérant le souhait des communes d'ALBAS, CASCASTEL DES CORBIERES et QUINTILLAN de continuer à bénéficier de l'accès aux déchetteries gérées par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ;

Considérant la proposition de convention pour les trois communes intéressées soumise par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée, au tarif inchangé de 29 €/an/habitant, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

APPROUVE la convention telle que présentée.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

30 - CAUMONT I : CESSION TERRAIN A TECKNICAL ISOLATION – SCI PAULIMAT IMMOBILIER (PRESIDENT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 102/06 du 06 Décembre 2006 portant prix de cession des terrains sur la Zone Industrielle « Plaine de Caumont » ;

VU la demande formulée par la société « SAS TEKNIKAL ISOLATION », le 29 janvier 2019, pour l'acquisition de la parcelle ainsi référencée sur la zone industrielle « Plaine de Caumont » :

- Section E N° 2041 Lot 22 d'une superficie de 4 019 m²
- au prix de 20 € HT soit 80 380.00 € HT plus TVA

Considérant que les lots définis sur la zone industrielle « Plaine de Caumont I » peuvent être portés à la vente ;

Considérant que la société « SAS TEKNIKAL ISOLATION », est spécialisée dans l'isolation thermique des habitations et des bâtiments industriels ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

DECIDE de vendre à la SCI PAULIMAT IMMOBILIER », intervenant pour le compte de la SAS TEKNIKAL ISOLATION, et domiciliée 15 rue des Ormeaux, Hameau des Aloses, 11290 ARZENS, la parcelle de terrain E 2041, sise en zone industrielle communautaire « Plaine de Caumont », et cadastrée :

- Section E N° 2041, Lot 22, d'une superficie de 4 019 m²
- au prix de 20.00 € HT le m², soit un prix total de 80 380,00 € HT plus TVA

NOTE que l'acheteur a désigné pour le représenter lors de cette transaction l'Office Notarial de Maître Isabelle MORETTOT, sis 40 Avenue Maréchal Joffre, à Lézignan-Corbières.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces liées à ce dossier et notamment l'acte authentique en double minute auprès de Maître BISMES-FAU, 26 Boulevard Gabriel Péri – à Lézignan-Corbières et Maître Isabelle MORETTOT, 40 Avenue Maréchal Joffre – à Lézignan-Corbières.

31 - CAUMONT II : ECHANGE DE TERRAINS AVEC RUBIO BORIS (PRESIDENT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°129/18, du 11 juillet 2018, portant échange de terrains avec Messieurs RUBIO Thierry et RUBIO Boris ;

VU la délibération n°151/18, du 20 décembre 2018, annulant la délibération n°129/18 et portant nouvelles modalités d'échange de terrains avec Messieurs RUBIO Thierry et RUBIO Boris ;

VU le projet d'aménagement du lotissement à vocation économique de CAUMONT II à réaliser en sortie d'autoroute, sur la commune de Lézignan-Corbières, sur une assise foncières de 20,3 ha dont 13,7 ha commercialisables,

Considérant l'accord de Monsieur RUBIO Boris, propriétaire des parcelles E 2084 et E 2087, de procéder à un échange sans soulte de terrains dans l'emprise de la zone d'activité de CAUMONT II ;

Considérant que ces parcelles font partie de l'assise foncière objet du futur lotissement CAUMONT II et qu'il est nécessaire pour la CCRLCM d'en devenir propriétaire ;

Considérant que les précédentes délibérations ne permettaient pas d'assurer un échange de terrains à des conditions équitables pour les deux parties ;

Considérant que les parcelles E 2084 et E 2087, appartenant à Monsieur RUBIO Boris, sont portées au cadastre pour une superficie de 3 237 m² contre 2 321 m² pour la parcelle E 2132 appartenant à la CCRLCM ;

Considérant que la CCRLCM est également propriétaire de la parcelle E 2129, d'une superficie de 240 m², jouxtant la parcelle E 2132 ;

Considérant que la parcelle E 2129 sera grevée de servitudes de passage de canalisations et de réseaux, au profit d'ENEDIS et de la commune de Lézignan-Corbières; ces servitudes rendant impropre à toute construction ladite parcelle ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

VALIDE l'échange sans soulte entre la CCRLCM et Monsieur RUBIO Boris comme suit :

- Echange avec Monsieur RUBIO Boris des parcelles E 2084 et E 2087, d'une superficie totale de 3 237 m², contre les parcelles **E2132 et E2129**, d'une superficie totale de 2 561 m², **sur la base de 29 094,00€, soit 11,36€ /m².**

DESIGNE, pour le compte de la CCRLCM, l'étude de Maître BISMES-FAU, 26 Boulevard Gabriel Péri – 11200 LEZIGNAN CORBIERES comme notaire pour l'établissement d'acte institutif de la servitude à établir sur la parcelle E 2129, au profit d'ENEDIS et de la commune de Lézignan-Corbières.

DESIGNE, pour le compte de la CCRLCM, l'étude de Maître BISMES-FAU, 26 Boulevard Gabriel Péri – à Lézignan-Corbières, comme notaire de cet échange.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer toutes les pièces utiles à cet effet.

32 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR LA MANIFESTATION PROMAUDE 2019 DANS LE CADRE DE LA JOURNEE SCOLAIRE (ALAIN MAILHAC)

VU les statuts de la CCRLCM ;

Considérant que la 30^{ème} édition de la manifestation PROMAUDE se déroulera du 7 au 10 juin 2019 avec une première journée à vocation pédagogique, qui s'adresse plus particulièrement aux enfants scolarisés le **vendredi 7 juin 2019** ;

Considérant que dans le cadre des actions en faveur de la jeunesse, la Communauté de Communes Région Léznanaise Corbières et Minervois peut prendre en charge les frais de transport pour ce public ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

ACCEPTE que la Communauté de Communes prenne en charge **les frais de transports afin que les écoles primaires du territoire communautaire puissent participer à la manifestation PROMAUDE 2019.**

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Communauté de Communes.

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

33 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR LES COURSES ORGANISEES PAR L'USEP EN 2019 (ALAIN MAILHAC)

VU les statuts de la CCRLCM et dans le cadre des manifestations culturelles et sportives ;

Considérant que l'USEP organise tous les ans des rencontres sportives inter-écoles dans le Département ;

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

ACCEPTE que la Communauté de Communes prenne en charge **les frais de transports inhérents au déplacement des enfants scolarisés sur les communes du territoire communautaire, plus sur les communes en regroupement pédagogique intercommunal, afin qu'ils puissent participer aux manifestations suivantes en 2019 :**

- « **Courir au cœur de l'Aude** » à **LEZIGNAN CORBIERES, le 15 Avril 2019**
- « **La Galopeta** » à **TALAIRAN, le 20 Mai 2019**

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Communauté de Communes.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

34 - AVIS DE LA CCRLCM SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES (SERGE BRUNEL)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Léznanaise Corbières et Minervois ;

VU le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Léznagan-Corbières, notifié à la Communauté de Communes Région Léznanaise Corbières et Minervois, le 27 février 2019 ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois d'émettre un avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lézignan-Corbières au titre de sa compétence d'élaboration du SCOT ;

Considérant les objectifs poursuivis par le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lézignan-Corbières et portant principalement sur :

- **Un réexamen de l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation des zones AU du PLU**, afin de revoir les priorités, notamment concernant la zone AUCa de Caumont II.
- **Des rectifications et/ou des adaptations dans le règlement et les OAP** pour pallier à des erreurs matérielles ou à des difficultés apparues lors de l'instruction.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lézignan-Corbières.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

35 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (JEAN-LUC JALABERT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 145/1, du 11 juillet 2018, portant modification du tableau des emplois ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 20 février 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à la **modification de la durée hebdomadaire d'un agent** occupant le grade d'adjoint du patrimoine de 28 à 35 heures ;

Considérant la nécessité de procéder à la **création de 5 postes de PEC** du fait de la transformation depuis le 1^{er} janvier 2018, des contrats aidés, contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE), sont transformés en parcours emplois compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant la nécessité de procéder à la **modification des indices de rémunération de certains agents du fait de la mise en œuvre du PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour certains fonctionnaires qui vont pouvoir bénéficier d'une revalorisation indiciaire prévue par les textes ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a été revalorisé de 1,5 % et que l'indice de rémunération (IM 321) sur lequel sont actuellement rémunérés la plupart des agents de catégorie C se situe en-dessous du SMIC et qu'il convient donc de modifier cet indice de rémunération en le fixant par référence au 1^{er} indice de la grille de rémunération des agents de catégorie C, soit l'indice majoré 326 (IM 326) ;

Considérant qu'il est également proposer de revaloriser l'indice de rémunération des enseignants contractuels du Conservatoire en les positionnant sur l'IM 343, 1^{er} indice de la grille indiciaire de catégorie B ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} février 2019 les agents du **cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants** (EJE) passent en catégorie A ;

Considérant qu'afin de faire face à des besoins ponctuels, il est proposé de **créer les postes suivants** :

- Article 3-1 : remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels

Enseignants au Conservatoire IM 343 : 2 postes

- Article 3 1° : accroissement temporaire d'activité :

Educatrice de jeunes enfants et infirmières IM 385 : 3 postes

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par : voix 0 CONTRE

0 ABSTENTION

74 voix POUR

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois, à compter du 1^{er} avril 2019 tel que présenté, pour tenir compte de ce qui précède.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES

La séance est clôturée à 20 H.

